

*Plan régional d'accessibilité
aux services de garde éducatifs
du Saguenay–Lac-Saint-Jean*

Avis régional

sur

Le développement de places additionnelles

et

*L'accès à l'information
sur les services de garde éducatifs*



15 avril 2008

INTRODUCTION

Afin de favoriser le mieux-être et l'épanouissement des familles et le développement des enfants en concertation avec les partenaires gouvernementaux et les intervenants du milieu, la ministre de la Famille et des Aînés (MFA) a exprimé aux régions du Québec qu'elle souhaitait approfondir et raffiner l'analyse des besoins particuliers des familles permettant de parachever le développement des services de garde éducatifs en accord avec les spécificités régionales. Pour ce faire, le MFA a invité chaque région à l'élaboration d'un « *Plan régional d'accessibilité aux services de garde éducatifs* ».

Plan régional d'accessibilité aux services de garde éducatifs :

Ce plan se définit comme le résultat de travaux réalisés en collaboration avec les interlocuteurs régionaux et contient l'ensemble des diagnostics et mesures identifiées en vue d'atteindre cinq objectifs :

- Objectif # 1 Planifier le développement des places additionnelles;
- Objectif # 2 : Assurer l'accès à l'information sur les services de garde dans toutes les régions du Québec.
- Objectif #3 : Adapter l'offre de services de garde aux besoins des parents, particulièrement en ce qui concerne la conciliation travail-études-famille : la garde à temps partiel, la garde selon un horaire non usuel, la garde saisonnière et la garde sur appel;
- Objectif #4 : Favoriser le développement et l'adaptation des services en réponse aux besoins particuliers des parents, des enfants, ainsi qu'aux caractéristiques de leur milieu de vie (très petites municipalités, milieu défavorisé, etc.);
- Objectif #5 : Optimiser l'utilisation des places existantes.

Le *Plan régional d'accessibilité aux services de garde éducatifs* comporte, pour chacun des objectifs, un portrait de la situation, l'identification des besoins, les solutions proposées et les mesures à mettre en place, les responsables et le calendrier d'échéances.

Entente administrative entre la Conférence régionale des élus (CRÉ) du Saguenay–Lac-Saint-Jean et le MFA :

Cette entente a pour objet de définir les modalités de la participation de chacune des parties en vue de la réalisation de travaux permettant l'atteinte des **deux premiers objectifs** du *Plan régional d'accessibilité aux services de garde éducatifs* soit :

1. Planifier le développement des places additionnelles;
2. Assurer l'accessibilité à l'information sur les services de garde sur le territoire de la CRÉ du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

1. LA DÉMARCHÉ DE LA CRÉ POUR RÉALISER LE MANDAT:

1.1. Formation d'un comité de travail :

Un comité de travail a été formé en décembre 2007. Il est composé de madame Marlène Dumais de la CRÉ, de madame Maryse Bolduc, représentante du Regroupement des garderies privées de la région, de monsieur Sabin Potvin, du Regroupement des CPE et bureaux coordonnateurs du Saguenay Lac Saint-Jean et de madame Suzanne Gravel, du département de Techniques d'éducation à l'enfance du Cégep de Jonquière.

Le comité s'est réuni à sept reprises entre décembre et avril 2008. Il a d'abord clarifié son mandat en présence de madame Johanne Faucher du MFA. Le comité a ensuite élaboré une procédure pour parvenir à sélectionner une personne ou une firme apte à le soutenir dans ses démarches. Le comité s'est enfin penché sur l'analyse des résultats de l'enquête pour faire les recommandations en vue de favoriser l'accessibilité aux services de garde sur notre territoire.

1.2. Embauche d'un consultant externe

Pour soutenir les travaux du comité et réaliser l'étude sur le terrain, l'embauche d'une personne ressource s'est avérée nécessaire. Nous avons retenu les services de monsieur Jean-Hugues Lalancette de la firme « Les sondages RODIM inc. ».

2. ANALYSE DES BESOINS

2.1. ENQUÊTE RÉALISÉE

Une enquête régionale a été réalisée auprès des parents et des gestionnaires du réseau des services de garde régis par le MFA : CPE, bureaux coordonnateurs et garderies privées.

Pour les parents, l'échantillonnage a été établi pour être le plus représentatif de la population concernée. L'échantillon a été constitué à partir des parents ayant un ou des enfants fréquentant un service de garde régi et des parents inscrits sur la liste d'attente de ces mêmes services. Pour plus d'informations sur la méthodologie d'enquête qui a été retenue, il faut référer à la section « Méthodologie et échantillon » du rapport de l'enquête placé en annexe I du présent rapport (p. 3-9). Le questionnaire utilisé lors des entrevues téléphoniques est placé en annexe III (p. 1-5).

Quant aux gestionnaires, ils ont tous été interpellés et invités à répondre au questionnaire écrit qui leur a été transmis par courriel (voir annexe IV, p. 1-6).

L'enquête a été réalisée auprès de 505 parents d'enfants âgés de 0 à 5 ans, entre le 12 et le 24 mars dernier.

2.2. ANALYSE DE LA SITUATION RÉGIONALE EN TERMES D'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES DE GARDE ET EN FONCTION DES BESOINS DES PARENTS

2.2.1. POPULATION D'ENFANTS

Le Saguenay Lac Saint-Jean compte 12,659 enfants âgés de 0 à 4 ans en 2007¹ et dispose actuellement de 6461 places en services de garde régis.

2.2.2. RÉPARTITION DES SERVICES DE GARDE SUR LE TERRITOIRE RÉGIONAL

Essentiellement, les services de garde sont répartis uniformément dans l'ensemble de la région. En effet, le nombre d'enfants inscrits dans chacun des six territoires de CSSS est conforme au poids réel de la population de ce territoire, ce qui montre que la répartition des places s'est faite jusqu'à ce jour en respectant un principe d'équité territoriale. Le tableau 1 présente la répartition des places actuellement disponibles sur le territoire

1

http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/dons_regnl/regional/RA_1996_2007_groupes_age_et_sexe.xls

**Tableau 1 : Répartition des places actuellement disponibles
en services de garde régis**

MRC/VILLE/CSSS	Population	Inscrits	%	Échantillon : 500
CSSS Jonquière	64521	1557	24,09 %	120
CSSS Chicoutimi	79729	1924	29,77 %	149
CSSS Cléophas- Claveau	19835	560	7,23 %/8,06 %	36/43
MRC Maria- Chapdelaine	26103	526	9,52 %/8,1 %	48/40
MRC Lac-Saint- Jean-Est	51664	1135	18,84 %/17,56 %	94/88
MRC Le Domaine du Roy	32243	773	11,76 %/11,9 %	59/60
Total	274095	6461	100 %	500

2.2.3. ÉGALITÉ DES CHANCES POUR ACCÉDER À UN SERVICE

L'égalité des chances d'accéder à un service de garde, pour tous les enfants de quatre ans et moins, n'existe pas. En effet, il y a pénurie de places dans toutes les catégories d'âge et dans chacun des 6 territoires de la région.

**Tableau 2 : Répartition des places à combler
selon chacun des territoires CSSS**

Territoires	%	1-18 mois	19 mois et +	Total
CSSS JONQUIÈRE	24.09	169	267	436
CSSS CHICOUTIMI	29.77	209	330	539
CSSS CLÉOPHAS- CLAVEAU	8.6	60	95	155
MRC MARIA- CHAPDELAINE	8.1	58	91	149
MRC LAC-ST- JEAN-EST	17.5	123	194	317
MRC LE DOMAINE DU ROY	11.9	84	132	216
TOTAL		703	1109	1812

Pour estimer ces besoins, nous avons procédé par catégories d'âge des enfants actuellement inscrits dans le réseau. Par exemple, nous avons considéré le nombre d'enfants de 4 ans et avons estimé que ces enfants iraient à l'école maternelle en septembre 2008 et que ce faisant, 956 places seraient libérées dans le réseau l'an prochain.

Ces places seront comblées par les 1285 enfants de 3 ans fréquentant les servies. Pour cette seule catégorie d'âge, nous nous retrouvons avec un besoin de 291 places supplémentaires à combler. Nous avons répété cette procédure pour chacun des groupes d'âge.

De plus, l'examen des listes d'attente nous amène à conclure à un manque de 703 places pour les enfants ayant besoin d'un service en pouponnière. Pour l'ensemble de la démonstration du calcul, il faut référer au Rapport d'enquête placé en annexe 1, aux pages 22 et 23.

2.2.4. ENFANTS AYANT DES BESOINS PARTICULIERS

Les parents ont exprimé dans une proportion de 68.11 % l'importance qu'ils accordent au fait que les enfants ayant des besoins particuliers puissent avoir accès aux services de garde.

Les gestionnaires des services de garde expriment avoir de l'ouverture pour les recevoir et accueillent même, dans certains cas, un certain nombre d'enfants ayant des besoins particuliers. Les limites des milieux de garde pour accueillir ces enfants semblent reliées à la question du soutien qu'il faudrait pouvoir accorder au personnel éducatif et aux manques de ressources disponibles en termes de personnel spécialisé, d'aménagement des lieux et d'argent.

Par ailleurs, comme notre étude s'est limitée aux parents actuellement dans le réseau, qu'ils soient bénéficiaires d'une place ou sur la liste d'attente, il nous paraîtrait important de mieux cerner les besoins des parents en charge d'un enfant ayant des besoins particuliers. Une enquête plus spécifique sur cette question permettrait de mieux atteindre l'objectif 4 du plan d'accessibilité.

2.2.5. LES BESOINS DE GARDE À TEMPS PARTIEL

La question de la garde à temps partiel est très importante pour 39.6% des parents consultés.

Les services de garde semblent actuellement capables de répondre à ces demandes dans la mesure où ils ne sont pas déjà complets et qu'ils peuvent combler le reste de la semaine par la présence d'un autre enfant à temps partiel. Cette préoccupation relève du taux d'occupation qui est contrôlé par le ministère. Une liste d'attente centralisée pourrait faciliter le travail des gestionnaires à ce niveau.

2.2.6. LES BESOINS DE GARDE PENDANT LA SAISON ESTIVALE

L'accès aux services de garde pendant l'été préoccupe un bon tiers des parents contactés lors de l'enquête. Ainsi, 28.1% des parents trouvent très important d'avoir de la souplesse dans l'utilisation du service de garde pendant l'été alors que 35% disent très important d'avoir accès à un service de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant l'été.

Les besoins de garde pendant l'été varient en fonction du contexte de travail des parents. Certains ont alors besoin de plus de service alors que pour d'autres, c'est de moins.

Le MFA, de par sa réglementation limite l'offre de service aux enfants d'âge scolaire pendant l'été alors que si les services de garde pouvaient le faire, ils répondraient ainsi aux besoins d'un bon nombre de parents.

2.2.7. L'HORAIRE DU SERVICE DE GARDE

Le quart des parents de l'enquête (25, 74%) considèrent important d'avoir accès à un service de garde selon un horaire qui requiert des heures d'ouverture et de fermeture prolongées.

Les services de garde semblent être capables de répondre en partie à ces besoins. Ainsi, l'heure d'ouverture du matin est plus facilement ajustable en installation que celle de la fin de journée puisque le matin, il est possible de compter sur l'employé de la cuisine pour respecter le ratio de deux adultes toujours présents. Le soir, la situation est plus difficile puisqu'il faut alors compter une rémunération supplémentaire pour respecter les exigences au niveau du personnel requis. C'est un besoin qui serait relativement facile à combler par les milieux dans la mesure où un soutien financier leur serait accordé puisque ce genre de service n'est par viable pour les corporations, le nombre de parents en ayant besoin étant souvent insuffisant pour le faire vivre.

2.2.8. LES BESOINS DE GARDE ATYPIQUES

Pour ce qui est des besoins de garde atypiques (soir et fin de semaine), 13.26% des parents trouvent important que les services de garde y répondent.

Cela semble demeurer un défi difficile à relever pour le réseau des services de garde, les expériences réalisées semblant confirmer la non-viabilité de ce genre de service.

Le modèle de service à mettre en place pour répondre à ces besoins est donc à définir. Par ailleurs, les parents qui ont ce genre de besoin sont disséminés sur le territoire, ce qui est à considérer dans la mise en place des services.

2.2.9. ACCÈS À UN SYSTÈME D'INSCRIPTION CENTRALISÉ

Pour la moitié des parents (49.7%), il est très important de pouvoir inscrire leur enfant à un seul endroit pour se mettre sur la liste d'attente d'un service de garde régi.

Les gestionnaires des services de garde sont partagés sur cette question.

Les avantages perçus sont liés à la transparence du processus et à la diminution des démarches à faire pour les uns et les autres. Les limites identifiées concernent la gestion de l'ensemble du mécanisme, la protection du libre choix des parents et le respect des règles de priorité mises en place par chacun des services.

3. RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATION 1 :

- Que le MFA accorde de nouvelles places à la région pour combler les 1812 places manquantes : 703 places pour les enfants de 0 à 18 mois et 1109 places pour les enfants de 18 mois à 5ans.

RECOMMANDATION 2

- Que les places accordées par le MFA soient réparties équitablement sur le territoire au pro rata de la population. (Maintenir l'égalité des chances d'avoir accès aux services)

RECOMMANDATION 3

- Que 40 % des places octroyées par le MFA soient réservées pour des places en pouponnière de sorte à respecter les besoins des parents.

RECOMMANDATION 4

- Que le MFA favorise la consolidation des corporations actuelles et accepte des modifications à leur permis pour atteindre les objectifs de développement visés. Par exemple, transformer des places 2-5 ans en places pour les poupons. Cela garantira par ailleurs une continuité de service pour l'enfant et les parents.

RECOMMANDATION 5

- Dans les situations où, les 4 premières recommandations auront été prises en compte et où tout est égal par ailleurs, que les corporations qui disposent d'espaces actuellement disponibles soient privilégiées pour un développement rapide.

RECOMMANDATION 6

- Qu'une liste d'attente centralisée soit constituée dans la région pour augmenter la flexibilité, l'efficacité et la vitesse de l'offre de service.
- Qu'un comité consultatif régional soit créé pour la mise en place d'une telle structure.

RECOMMANDATION 7

- Que le MFA accorde une aide financière à la région pour que les objectifs 3, 4 et 5 du Plan d'accessibilité soient réalisés. Il s'agirait dans un premier temps de mieux cerner les besoins des parents concernés qui ne sont pas nécessairement bien représentés dans le bassin des parents qui ont été rejoints par l'enquête réalisée cette année.